



COMMUNE DE MARQUILLIES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DHENNIN, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Présents : M. Charles VITTU, Mme Vanessa LESAFFRE, M. Dominique DHENNIN, M. Jacques RIBAILLE, Mme Viviane DELEVALLEE, M. Didier DAMIDE, M. Léonard KOUKAM, M. Eric BOCQUET, Mme Anne-Katy ROLAND, Mme Céline LEJOSNE, M. Pierre PAPEGHIN, M. le Secrétaire général.

Ont donné Pouvoir : Mme Elise VANDAMME à M. Pierre PAPEGHIN, Mme Hélène LARADZ à M. Léonard KOUKAM, Mme Patricia LAVIGNE à M. Charles VITTU, M. Loïc TRIDON à M. Dominique DHENNIN, Mme Marine LEPAGE à Mme Viviane DELEVALLEE, Mme Blandine MORTREUX à M. Eric BOCQUET

Absents :

Secrétaire de séance : M. Léonard KOUKAM

**Le Procès-verbal, une fois approuvé en Conseil Municipal et signé, est déposé sur le site internet de la Commune et est à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les Délibérations votées en Conseil Municipal sont affichées sur le Panneau de la Mairie, déposées sur le site internet de la Mairie, et sont à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les interventions lors des échanges et débats sont ici identifiables par un texte en italique.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05

I. Ouverture de la Séance : Vérification du Quorum, des Pouvoirs, et Désignation du Secrétaire de séance

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire présente les procurations données pour la séance. Mme Elise VANDAMME donne Pouvoir à M. Pierre PAPEGHIN, Mme Hélène LARADZ donne Pouvoir à M. Léonard KOUKAM, Mme Patricia LAVIGNE donne Pouvoir à M. Charles VITTU, M. Loïc TRIDON donne Pouvoir à M. Dominique DHENNIN, Mme Marine LEPAGE donne Pouvoir à Mme Viviane DELEVALLEE, Mme Blandine MORTREUX donne Pouvoir à M. Eric BOCQUET.

M. Léonard KOUKAM est désigné Secrétaire de séance.

M. Damide expose le fait que l'absence d'un grand nombre d'élus de la majorité met en cause la bonne tenue de la séance. Il souligne que le Budget communal pourrait ne pas être voté si le groupe Marquillies Autrement venait à quitter la présente séance.

Monsieur le Maire précise que le choix de partir ou de rester appartient à chacun et qu'il a conscience de cet effectif contraignant.

M. Damide précise que, dans le cadre du principe de responsabilité, les élus du groupe Marquillies Autrement resteront à la présente séance., mais que cet effectif réduit suite à l'absence d'élus de la majorité est inquiétant.

Monsieur le Maire assure une nouvelle fois de sa conscience de cela, et remercie le groupe Marquillies Autrement pour son choix.

II. Approbation des Procès-verbaux de la séance du 12 mars 2024

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mars 2024.

M. Damide revient sur le point numéro III du Procès-Verbal. Il souligne que le versement de la subvention au téléthon par la Commune n'est pas clair.

Monsieur le Maire répond que la subvention a été versé effectivement.

M. Damide souligne que la Délibération qui a permis ce même versement n'a jamais été votée.

M. Ribaille souligne également que cette subvention avait fait l'objet d'une information au Conseil lors de la séance du 4 décembre 2023 mais qu'il n'était pas question ici d'une Délibération.

M. Damide relève que c'est une fausse Délibération, que celle-ci n'était pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire évoque l'importance générale que cette subvention ait été versée au téléthon.

M. Damide répond que le sujet discuté ici est bien une fausse Délibération, envoyée en Préfecture, et un manque de clarté grave sur les annonces portant sur ce versement. Il souligne un manquement important qui ne saurait être pris à la légère.

Monsieur le Maire annonce que des régularisations seront prises.

M. Damide demande si les deux anciens Procès-verbaux modifiés pourraient être transmis au groupe Marquillies Autrement dès que possible.

Après les souhaits de précisions exprimés, et après les corrections apportées, le Procès-Verbal est approuvé.

III. Points sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Monsieur le Maire souligne la mise en place récente d'un nouvel outil de communication Panneau Pocket. Cet outil sous la forme d'une application téléphonique fait partie de package JVS Mairistem est ne donne donc pas lieu à un achat. Il souligne que cet outil permet pour les habitants d'avoir une information en temps réel et que cela peut être intéressant pour la bonne communication citoyenne.

M. Ribaille évoque le fait de savoir comment cette application va être utilisée, il souligne que celle-ci peut être prometteuse en effet.

Monsieur le Maire répond que l'application fait écho au site communal et fournit en plus des informations et des alertes. L'application est alimentée directement.

M. Ribaille demande qui alimente cette application.

Monsieur le Maire répond que celle-ci est alimentée par lui-même et Monsieur Eric COUPET.

M. Papeghin précise qu'un to do boite a été fait pour informer les habitants de la Commune de cette application.

Monsieur le Maire précise également que les flyers ont été offert par JVS.

IV. Informations diverses

Monsieur le Maire informe que la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat a été versée à la dernière paie.

Monsieur le Maire informe que la dalle du Monument aux Morts a été coulée, qu'il convient maintenant d'attendre 15 jours ou 3 semaines pour remettre le Monument.

M. Papeghin précise que c'est au professionnel de décider car lui seul peut juger de la possibilité d'avancer sur le chantier.

Monsieur le Maire indique que les fourreaux ont été passés pour le bien de l'éclairage du Monument également.

Monsieur le Maire informe que l'intervention des professionnels pour le Hall d'entrée dans le cadre du chantier de rénovation de la Mairie, va continuer en Juillet afin de reprendre un travail non concluant au regard de plusieurs malfaçons.

M. Papeghin précise les endroits concernés par cette intervention prochaine.

M. Bocquet précise également que la fresque commandée et en cours de fabrication sera installée suite à cette intervention.

M. Vittu informe que la Commission extra communale intéressée par le projet de construction d'un entrepôt dans le quartier du Ch'Moisnil ne possède plus de raison d'être. En effet, le Collectif du Ch'Moisnil s'étant retiré de la Commission, celle-ci ne comporte plus que des membres du Conseil Municipal. Ainsi, la remise en cause de son utilité provoque sa dissolution. Les échanges au sein du Conseil sur ce sujet précis continueront d'être apportés à connaissance du public.

V. Délibérations

Monsieur le Maire présente les projets de Délibérations soumis à l'Assemblée.

Délibération relative à l'avenant à la convention de prestation de services concernant le dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du dispositif métropolitain de valorisation des certificats d'économie d'énergie, la Commune a la possibilité ici de reconduire la convention entre son organe et

la Métropole Européenne de Lille. Il rappelle que la MEL s'incarne ici, à travers ce même dispositif des CEE, en soutien pour la valorisation financière des travaux concernant des optimisations énergétiques.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de prolonger son adhésion au dispositif métropolitain en autorisant le Maire à signer la convention, ainsi qu'à percevoir la recette concernée.

Monsieur le Maire souligne que la reconduite de cette convention est très intéressante pour la Commune.

M. Papeghin précise qu'il s'agit bien d'un avenant à la convention voté en séance précédente.

Monsieur le Maire affirme en effet qu'il s'agit là d'un complément logique au vote précédent.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération relative à la régularisation foncière suite à l'aménagement d'un quai de bus par la MEL

Monsieur le Maire rappelle la discussion lors de la précédente séance du Conseil sur le sujet de la récupération foncière par la Métropole Européenne de Lille de la parcelle concernée. Il précise donc que, dans le cadre de la régularisation foncière de l'aménagement d'un quai de bus à Marquillies, rue de l'arbre du Paradis, la MEL doit se rendre propriétaire d'une emprise d'environ 679 m² à extraire de la parcelle cadastrée section A 805. Il précise que la correction par les services métropolitains a été apportée en précisant qu'il s'agit bien de 679 m² et non de 666 m². Il précise qu'il s'agit ici d'un transfert régularisé de domaine public à domaine public et que tout changement sur la parcelle intéressée fera l'objet d'une concertation entre la Commune et la MEL.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de valider ce transfert à titre gratuit de cette emprise foncière aménagée et appartenant au domaine communal.

M. Ribaille souligne que la position du groupe Marquillies Autrement n'a pas changée et reste donc en désaccord avec ce projet de Délibération et que la Commune perd en effet, avec ce transfert, la propriété de cette parcelle. Il précise que les projets pouvant être menés par la Commune sur cet espace dans le futur pourraient être grandement remis en cause par ce transfert.

Monsieur le Maire rappelle que la Place Léon Bocquet appartient également à la MEL, et que cette même propriété métropolitaine n'a jamais été un problème dans l'action communale.

M. Papeghin précise que les terrains appartenant à la MEL sont tous entretenus par la Commune et que la gestion de ceux-ci dans les projets communaux n'a jamais été source de problème. Il précise que les espaces verts sont à la charge de la Commune mais que tout ce qui concerne les sols, égouts, peintures, parking et accessibilités PMR sont bien à la charge de la MEL.

M. Ribaille affirme que cette réalité ne change en rien le fait de conserver une ou plusieurs parcelles dans la propriété communale.

M. Papeghin répond qu'il y a un bien un changement puisque la gestion des sols et voiries à ces endroits serait à la charge financière de la Commune.

M. Ribaille affirme les projets futurs peuvent néanmoins être difficiles avec ce transfert.

M. Papeghin répond que les négociations et les discussions avec la MEL sont toujours possibles et que ce cas a déjà été observé par le passé.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération adoptée à 13 voix Pour et 4 voix Contre

Délibération relative à une aide financière à la Commune de La Calotterie suite aux dégâts causés par les épisodes d'inondations

Monsieur le Maire rappelle que d'importants dégâts ont été causés par les épisodes d'inondations sur le territoire départementale. Il présente que le projet d'aide financière soumis s'élève ici à 2000 € pour un calcul d'1 € par habitants

M. Bocquet souligne avoir sollicité l'avis de deux Sénateurs du Pas-de-Calais pour avoir connaissance d'une Commune ayant été touchée fortement par ses importants épisodes. Il précise que La Calotterie est une petite Commune de 650 habitants située près de Montreuil sur Mer et qu'il est entrée en contact avec le Maire de cette même Commune afin d'évoquer cette aide apportée par la Commune de Marquillies. Il précise également que l'aide privilégiée par La Calotterie était une aide financière. Il expose le fait que les dégâts sont importants et que 50% de la population avez évacuée le village et 80% au plus fort des inondations. Une aide de cette nature ne saurait permettre la réparation complète mais assurerait une aide et un soutien bienvenu.

M. Damide expose que le groupe Marquillies Autrement votera cette Délibération sans équivoque.

M. Bocquet présente son intention de rappeler le Maire de la Commune pour lui partager la confirmation de cet acte une fois voté.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire donne la parole à M. Kouekam, Adjoint aux Finances, pour la présentation de la rétrospective financière de l'année 2023.

M. Kouekam aborde dans un premier temps les montants comparatifs par années de la Dotation Globale de Fonctionnement. Il indique et regrette le retrait progressif de l'Etat avec la baisse de 50 000€ en 2 ans des Dotations de Solidarité Rurale et de la Dotation Nationale de Péréquation.

M. Kouekam donne la parole à M. le Secrétaire général.

M. le Secrétaire général souligne que la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement s'explique avant tout à travers la perte d'éligibilité, pour la Commune de Marquillies, à la Dotation de Solidarité Rurale dite « Cible ». Il précise que cette dotation toute particulière est destiné au 10 000 premières Communes de France de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées et que, Marquillies dès 2023, n'en faisait plus partie. Ainsi, l'Etat a retiré la moitié en 2023, et l'autre moitié en 2024 pour arriver à un versement nul.

M. Damide regrette que cette analyse ne fût pas portée quelques années auparavant. Il précise qu'une anticipation aurait pu prévenir les difficultés engendrées par cette diminution.

Monsieur le Maire et M. Vittu demandent ce qu'il aurait été possible de faire, dans ce cas, pour contrer cette diminution de dotation étatique.

M. Damide répond que la contrer n'aurait en effet pas pu être possible mais que cette diminution prévue aurait pu être intégrée au Budget, ou du moins en présentation.

M. Kouekam expose, à travers les documents supports de rétrospectives budgétaires de l'année 2023, les Dépenses et Recettes. Il précise que l'essentiel des revenus de fonctionnement (90%) est constitué des Impôts / taxes et Péréquations, que cette hausse significative est due à la revalorisation régulière des bases foncière et du dynamisme de la Commune (perception lors des ventes de maisons) → aucune hausse des taux d'imposition depuis plusieurs années.

Il continue en présentant les autres revenus issus de la régie périscolaire (cantine / garderie ...) : 6,6% ; des locations de bâtiments / terrains : 2,6% ; et de remboursement de charges : 0,3%

Il évoque le fait que les charges de Fonctionnement ressortent en hausse très limitée (+1,1%) alors que l'année 2023 a marqué une inflation de plus de 5% à l'échelle nationale.

- Ressources Humaines : 46% → Stabilisation des charges de personnels à 585 000€ (-2 000€).
- Energie : 11,7% → Malgré la baisse de la consommation suite aux derniers investissements, le niveau reste encore élevé et au-delà des niveaux historiques.
- Finance : 0,2% → Forte baisse des charges de remboursement de la dette 32 000€ (dont 3000€ d'intérêt) vs 56 000 € l'année dernière)

Il précise également la bonne santé financière de la Commune et le maintien du budget alloué aux services rendus aux Marquillois tel que :

- Les Festivités → Forte hausse du nombre et de la qualité des événements cette année, dépenses liées aux fêtes et cérémonies, (+6 000€)
- Le Périscolaire → Pérennisation du doublement des garderies, Mercredis récréatifs et Centres de Vacances (avec UFCV), Participation de la commune à la classe de neige
- Les Associations → Maintien d'un soutien important aux associations afin de conserver un lien et un dynamisme dans le village (15,600€ de subventions versées)

Il continue par présenter une partie des événements communaux organisés par la Municipalité a cours de l'année 2023



Il précise les modalités de paiements pour ces politiques publiques au regard des chiffres illustrant la capacité budgétaire sur l'année 2023 en comparaison avec l'année 2022. Et présente également les recettes.

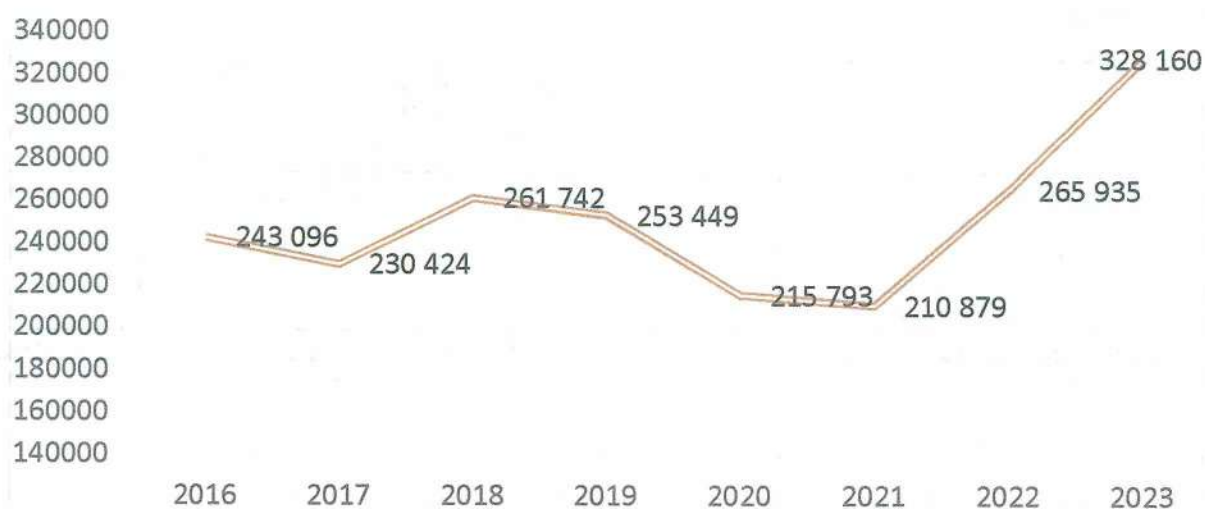
Dépenses de fonctionnement 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis 2023	Mandats émis 2022	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	607 172,86	509 816,50	477 705,42	0,00	97 356,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	644 849,03	584 817,07	587 146,76	0,00	60 031,96
014	Atténuations de produits	86 254,00	86 254,00	86 254,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	108 110,00	77 852,27	96 575,51	0,00	30 257,73
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 446 385,89	1 258 739,84	1 247 681,69	0,00	187 646,05
66	Charges financières	2 820,06	2 820,05	4 101,02	0,00	0,01
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	1 300,00	0,00	0,00	3 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	2 000,00	0,00	1 391,00		2 000,00
022	Dépenses imprévues	77 523,35				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 533 729,30	1 262 859,89	1 253 173,71	0,00	270 869,41
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00	0,00		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL		1 533 729,30	1 262 859,89	1 253 173,71	0,00	270 869,41

Recettes de fonctionnement 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis 2023	Titres émis 2022	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	15 000,00	5 073,55	25 961,31	0,00	9 926,45
70	Produits services, domaine et ventes div	75 470,00	107 987,35	69 947,46	0,00	-32 517,35
73	Impôts et taxes	1 127 365,00	1 175 064,37	1 089 319,01	0,00	-47 699,37
74	Dotations et participations	288 894,30	258 733,45	257 447,48	0,00	28 160,85
75	Autres produits de gestion courante	29 000,00	41 883,16	31 752,00	0,00	-12 883,16
Total des recettes de gestion courante		1 533 729,30	1 588 741,88	1 514 427,26	0,00	-55 012,58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	14 452,97	0,00	0,00	-14 452,97
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	651,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 533 729,30	1 603 194,85	1 515 078,26	0,00	-69 465,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	1 264,12	0,00		-1 264,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	1 264,12	0,00		-1 264,12
TOTAL		1 533 729,30	1 604 458,97	1 515 078,26	0,00	-70 729,67

Il propose d'illustrer cela à travers une courbe présentant une marge moyenne à 240 000€ par an en mettant l'accent sur l'année 2022 et 2023 avec un niveau historiquement haut de 266 000 € puis 328 000 €



Il évoque ensuite les Investissements de l'année 2023 à travers trois projets majeurs, en parallèles avec les projets qui ont eu lieu au cours de l'année :

Principaux investissements sur 2023



Il présente les chiffres marquants de l'année 2023, et présente la comparaison entre le Compte Administratif et Compte de Gestion 2023, qui présentent, comme il convient, les sommes identiques prévues.

Les chiffres marquants 2023

- Recettes de fonctionnement >1,6M€
- Marge brute de 330 000€
- Investissements pour 215 000€
- Endettement inférieur à 200 000€
- Trésorerie excédentaire de 735 000€

Ajouter un pied de page



15

Comparaison entre le Compte de Gestion et du CA 2023

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
	Section de fonctionnement	1 262 859,89		1 604 458,97	
	Section d'investissement	242 058,93		364 027,75	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	150 000,00
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	303 622,37
		(si déficit)		(si excédent)	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
		1 504 918,82		2 422 109,09	

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires initiales (A)	1 262 859,89	1 604 458,97	2 867 318,86
Titres de recettes (B)	242 058,93	364 027,75	606 086,68
Subventions de l'Etat (C)			
Subventions locales (D = B + C)	242 058,93	364 027,75	606 086,68
DEPENSES			
Prévisions budgétaires initiales (E)	1 262 859,89	1 604 458,97	2 867 318,86
Mandats (F)	242 058,93	364 027,75	606 086,68
Amortissements (G)			
Impenses (H = F + G)	242 058,93	364 027,75	606 086,68
RESULTAT DE L'EXERCICE			
en excédent	242 058,93	364 027,75	606 086,68
en déficit			



16

Monsieur le Maire sort de la Salle du Conseil, la présidence revient à M. Papeghin, 1^{er} Adjoint aux Travaux.

M. Damide souligne, après analyse du Compte Administratif 2023, des lignes budgétaires votées et utilisées à d'autres fins apportant des difficultés sérieuses sur le plan de la lisibilité, des rejets de mandats en grand nombre apportant des problèmes sérieux et de crédibilité pour la Commune, des programmes d'Investissement reportés en nombre également sans concertation avec les élus, la subvention au CCAS non versée. Face à ces éléments, il évoque alors l'intention du groupe Marquillies Autrement de voter contre le projet de Délibération.

Monsieur le Maire regagne la Salle du Conseil.

Mme Lejosne évoque la situation de la Commune qui évolue, au cours de l'année 2023 et depuis plus de 7 mois sans Direction générale. Elle évoque le défi, pour chacun, que représente la tâche de faire fonctionner la gouvernance communale en l'absence de la personne assurant cette fonction. Elle précise que les imperfections engendrées par cette carence indépendante de toute volonté sont aujourd'hui dans un processus de régularisation et qu'il convient, pour l'ensemble du Conseil, de noter cet élément important.

M. Papeghin précise également, qu'aujourd'hui, la situation est saine et est en marche pour le devenir de plus en plus, suite à cette longue période de carence.

M. Damide répond que, considérant le fait que le Compte Administratif étant la photographie de l'action communale sur l'année, il y a tout de même bien un certain nombre d'éléments imparfaits comme précédemment évoqué. Il précise qu'il rejoint l'avis qui vient d'être dit, que les difficultés sont en effet réelles dans ce cas de figure, cependant, la réactivité pour pallier à cette même carence est questionnable.

Mme Lejosne répond que, lorsqu'une personne est en Arrêt de travail, il n'est pas possible de savoir combien de temps l'absence causée par cet Arrêt va durer. Lorsqu'un Arrêt est renouvelé tous les mois, l'action pour pallier à un remplacement est lourdement impacté.

M. Damide répond qu'il a fallu néanmoins 8 mois pour effectuer un remplacement.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas vrai. Il précise que les demandes de la part de la Commune auprès du Centre de Gestion du Nord furent menées, mais que les réponses de ce même organe étaient négatives concernant une personne disponible pour effectuer un remplacement car le début du recrutement, au sein de leur vivier ne débiterait alors qu'en septembre. Il souligne donc que la mise ne cause de la réactivité est questionnable car les circonstances rendaient alors impossible un remplacement rapide et acceptable.

M. Papeghin rajoute qu'il est également nécessaire d'avoir un remplacement assuré par une personne ayant des connaissances appuyées sur l'administration communale et sur les nombreux champs concernés. Ce qui rend le remplacement d'autant plus difficile. Il ajoute également qu'il n'y a donc pas de malfaçons de la part des élus, qui se sont mobilisés autant que possible pour pallier à cette carence.

Après débats et échanges, M. Papeghin, 1^{er} Adjoint aux Travaux, soumet le projet de Délibération au vote.

Monsieur le Maire n'exerce pas de vote.

Monsieur Papeghin donne la parole à M. le Secrétaire général.

M. le Secrétaire général présente le résultat du vote à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire reprend la présidence.

- Délibération adoptée à 12 voix Pour et 4 voix Contre

Délibération relative à la notification des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Monsieur le Maire donne la parole à M. Vittu, Conseiller municipal, pour la présentation des ambitions 2024 en matière de projets et de politique financière. Il précise que le Projet de Délibération soumis propose, à l'Assemblée, de ne pas augmenter les taux d'impositions.

M. Vittu, après avoir remercié Monsieur le Maire pour lui proposer de présenter au Conseil les ambitions municipales sur le sujet, évoque ici la volonté d'absence d'évolution des Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 par rapport à l'année 2023. Il souligne l'importance des actions municipales en matière de travaux concernant la valorisation énergétique à travers le passage au LED pour l'éclairage public et précise la volonté de continuer dans ce sens avec l'appui de la Métropole Européenne de Lille. Il souligne les importantes baisses de consommations énergétiques liée à cette action.

Il présente un ensemble d'ambitions de Fonctionnement pour l'année 2024 en parallèle avec la rétrospective de l'année 2023 ainsi que le maintien affirmé des services déjà existants.

Ambitions sur le Fonctionnement pour 2024

Maîtrise de nos dépenses, augmentation du service

Augmentation des services aux citoyens

- Maintien de toutes les participations de la mairie (Fêtes et Cérémonie + Mercredi récréatif + Classe de Neige ...)
- Mise en place d'une semaine «Colonie de Vacances» sur juillet à destination des 11-17ans

Coût de l'énergie en baisse grâce à la baisse des prix et de la consommation

- Retour du prix du kWh à des niveaux historiques
- Passage en LED de l'ensemble des points lumineux des voiries effectué

Maintien des frais généraux de la commune à un niveau conforme ou inférieur à l'inflation

- Services extérieurs (cantine ...)
- Salaires & Indemnités



20

Mme Lejosne souligne en effet le déploiement maintenu du service de Centre aéré et des mercredis récréatifs en relation avec l'UFCV, le financement municipal de la Classe de neige, les sessions Wepp'iti également subventionnées par la Commune, les dépenses pour les services relatifs à l'Ecole. Elle précise le projet de la Municipalité, pour cette année, de s'associer avec l'UCPA pour mettre en place un séjour de vacances pour les adolescents. Elle présente le fait que ce public n'était jusqu'alors que peu visé par les politiques de loisirs municipales et que ce projet représenterait un budget communal proche des 7000 euros.

M. Ribaille interroge l'Assemblée sur le flyer du séjour de vacances qui présente les limites d'âges d'inscriptions de 11 à 15 ans et la présentation actuelle en séance qui mentionne une limite d'âges de 11 à 17 ans.

Mme Lejosne répond que la Municipalité, en lien avec l'UCPA, a en effet souhaité élargir encore plus l'offre d'inscription afin de faire profiter au mieux le public adolescent des places actuellement restantes.

M. Vittu précise que le coût de ce projet pour la Commune s'élève, par inscriptions, à 350 euros, la moitié du coût du séjour, soit autant que la cotisation de la famille souhaitant inscrire leur enfant.

M. Vittu continue en présentant les ambitions d'Investissement pour l'année qui s'ouvre. Le Garage Fénart et le projet Ecole.

M. Kouekam précise que pour le projet Ecole, le candidat qui fut retenu pour le marché d'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage est IMPACT Conseils & Ingénierie.

M. Papeghin présente également, en parallèle, une partie des autres projets d'Investissement souhaités par la Municipalité. Il expose la réhabilitation du Monuments aux Morts, projet qui s'est inscrit dans la durée suite à des contraintes, l'achat des terrains à côté du terrain de football, la régulation des chauffages de l'Ecole qui permettra d'alimenter et de couper le système automatiquement à travers la programmation contrôlée.

Il précise que la campagne municipale de passage au LED ne concerne pas l'Ecole, au regard du projet concernant le bâtiment scolaire, un investissement comme celui-ci n'est pas fondé, l'audit de l'Eglise ainsi que la réparation des fuites au niveau du toit, la finition du chantier de la Mairie qui conserve des réserves que les entreprises doivent venir rectifier.

Il souligne également, que contrairement à ce qui a été dit plus tôt lors de la séance, qu'il n'y a pas eu beaucoup de programmes reportés en 2024, si certains ont dû l'être, cela est dû au fait qu'ils ne pouvaient être payés en 2023. Ils sont donc reportés par obligation de paiement en 2024 mais terminés en 2023.

M. Vittu continue en précisant qu'il n'y a pas d'emprunt pour le moment envisagé pour cette année par la Commune tout en maintenant, comme déjà évoqué, les taux d'impositions en équivalence avec l'année passée.

Ambitions d' Investissement 2024

Avancées sur les projets école et GarageFénart

- 2 projets d'importance sont en cours avec
 - Réhabilitation du Garage Fénart : Dépôt Permis de construire en cours : Budget total estimé de 440 000€
 - Groupe Scolaire : AMO validé
- Après nos rues, passage au LED dans les bâtiments communaux
- Plusieurs chantiers de moindre envergure
 - Rénovation menuiserie / toitures ...
- Aucun emprunt nécessaire cette année, nous continuerons à nous désendetter et sans avoir à modifier les taux d'imposition



Monsieur le Maire poursuit en présentant à ce sujet la notification des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 et réaffirme ici, à nouveau, le souhait de ne pas changer les taux d'impositions pour cette année.

M. Bocquet précise que les bases des valeurs locatives ont été revalorisées. Dans cette logique, il y aura donc un mouvement sur les feuilles des contribuables mais qui ne sera en rien causé par les imports locaux puisque le souhait est bien en effet, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales.

Monsieur le Maire souligne qu'il sera intéressant de faire connaître cela aux habitants de la Commune afin que soit noté le fait que la Commune ne prend pas part à l'augmentation des taxes.

M. Damide expose le fait que, dans l'exercice de préparation budgétaire, ce projet de Délibération est d'importance notable. Il regrette que le groupe Marquillies Autrement n'ait pas été associé à la prise de décision concernant le choix d'étude des taux d'imposition. Il souligne une fois de plus un manque de respect de l'opposition municipale de la part de la majorité.

Monsieur le Maire répond que le sujet a été évoqué au sein de la Commission Finance où siège l'opposition.

M. Damide répond que le sujet a été abordé sans négociations, qu'il n'était question que d'une information. Il aurait été possible d'en discuter.

M. Bocquet souligne que les Commissions sont le lieu justement pour en parler, qu'il n'y a pas de manquement là-dessus. La Commission est le lieu pour donner son avis.

M. Damide affirme à nouveau que la majorité a travaillé de manière isolée sur ce sujet. Il souligne que les Commissions, en règle générale, à part les Commissions Culture et Animation et Affaires sociales et Jeunesse, ne se font que dans le cadre de l'information et non de la discussion.

M. Papeghin répond que les débats et avis ont bien eu lieu lors de ces Commissions.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération relative à l'affectation des résultats 2023

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2023 et lui propose l'approbation de cette même affectation.

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats ainsi :

I – Section d'investissement :

Dépenses : 242 058.93 €

Recettes : 364 027.75 €

Résultat : + 121 968.82 €

Excédent N-1 : 303 622.37 €

RESULTAT 2023 : 425 591.19 €

REPORTS 2023 : 729 315.77 €

II – Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 262 859.89 €
Recettes :	1 604 458.97 €
Résultat :	+ 341 599.08 €
Excédent N-1 :	150 000.00 €
RESULTAT 2023 :	491 599.08 €

M. Damide souligne que, sur ce sujet également, le groupe Marquillies Autrement ne fut pas associé à la décision d'affectation. Il présente donc le souhait pour ce même groupe de s'abstenir sur le vote.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération adoptée à 13 Voix Pour et 4 Abstentions

Délibération relative aux subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la nécessité de voter les subventions une par une et, pour les élus faisant partie d'Associations, de sortir de la salle lors du vote de celles où il présente une adhésion.

M. Ribaille pose la question de la modalité permettant de savoir qui appartient à quelle Association.

Monsieur le Maire répond que pour cette année, la confiance sera le mode de vérification. Pour les années suivantes cependant, il faudra que les Associations donnent les noms de leurs adhérents.

M. Ribaille répond que les noms ne peuvent être demandés par les pouvoirs publics en vertu du principe de liberté d'association.

Mme Lejosne propose que les Associations déclarent au moins les adhérents siégeant en tant qu'élus au Conseil Municipal.

M. Ribaille propose également cela et souligne qu'il faudra donc modifier le dossier de subvention pour que cette déclaration puisse être possible.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote avec la présentation des sommes par associations.

- Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération relative à la fongibilité des crédits

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2023, la commune de Marquillies a validé l'adoption du cadre fixant les règles budgétaires et comptables de la M57. Il précise que cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

M. Damide questionne l'Assemblée sur le fait que, si un transfert supérieur à 7.5% est nécessaire, il doit y avoir Délibération.

Monsieur le Maire répond que oui, car cette fongibilité est bien limitée à 7.5%.

M. Damide souligne que le groupe Marquillies Autrement votera pour le projet de Délibération pour la souplesse générée par cette disposition. Il souligne également la nécessité d'information de chacun de ses mouvements de crédits par le Maire.

Monsieur le Maire répond que, comme évoqué plus haut, cette même information est bien prévue en effet.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération relative au vote du Budget primitif

Monsieur le Maire donne la parole à M. Kouekam, Adjoint aux Finances, pour la présentation du Budget Primitif de l'année 2024.

M. Kouekam aborde dans un premier temps la nécessité, suite à la publication par l'Etat de la Dotation Globale de Fonctionnement, de rééquilibrer le Budget. Il précise à nouveau la venue légale de la M57 sur laquelle le travail comptable et financier se base tout au long de l'exercice. Aujourd'hui, le Budget est bien à l'équilibre.

M. Damide interroge l'Assemblée sur les mécanismes de rééquilibrage budgétaire précédemment évoqués.

M. Kouekam donne la parole à M. le Secrétaire général.

M. le Secrétaire général souligne, qu'en effet, un rééquilibrage du Budget était nécessaire suite à la publication étatique des dotations. Les mécanismes qui ont permis ce rééquilibrage se sont fait sur les comptes 615221 « Bâtiments publics » et 615228 « Autres Bâtiments ». L'utilisation de ses comptes pour le rééquilibrage est justifiée par le fait que leur nature est celle pouvant recevoir des excédants lorsque les Communes en connaissent, ce qui est le cas de Marquillies. En clair, les bâtiments publics sont jugés les plus exposés au risque d'être la source d'un évènement imprévu venant engendrer d'importants engagements de crédits.

M. Damide expose le fait que, pour l'Investissement concernant le projet Fénart, la majorité présente un mauvais choix en ne définissant pas de destination finale avant la réhabilitation. Il souligne également que les autres projets d'Investissement n'ont pas rencontrés d'accord entre les deux groupes. Il présente donc le souhait du groupe Marquillies Autrement de voter contre le projet de Délibération.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération adoptée à 12 voix Pour et 4 voix Contre

VI. Questions diverses

Monsieur le Maire fait état de l'absence, pour la présente séance, de questions à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée pour le déroulement de la séance.

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h47

Fait à Marquillies, le 17 juin 2024

Le Secrétaire de séance :



Léonard KOUEKAM

Le Maire :



Dominique DHENNIN



COMMUNE DE MARQUILLIES

FEUILLE DE PRÉSENCE

Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2024

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Monsieur Dominique DHENNIN	
Monsieur Léonard KOUKAM	
Monsieur Pierre PAPEGHIN	
Madame Viviane DELEVALLEE	
Madame Blandine MORTREUX	
Monsieur Jacques RIBAILLE	
Monsieur Eric BOCQUET	
Madame Patricia LAVIGNE	
Madame Vanessa LESAFFRE	
Madame Céline LEJOSNE	
Monsieur Charles VITTU	
Monsieur Didier DAMIDE	
Madame Marine LEPAGE	
Monsieur Loïc TRIDON	
Madame Elise VANDAMME	
Madame Hélène LARADZ	
Madame Anne-Katy ROLAND	

Copyright © 1997

Journal of the American

Medical Association

Volume 278, Number 1

January 14, 1997

CONTENTS

ORIGINAL ARTICLES

1. The Effect of the

1996 American Medical

Association's Position

on the Issue of

Physician Self-Referral

2. The Effect of the

1996 American Medical

Association's Position

on the Issue of

Physician Self-Referral

3. The Effect of the

1996 American Medical

Association's Position

on the Issue of

Physician Self-Referral

4. The Effect of the

1996 American Medical

Association's Position

on the Issue of

Physician Self-Referral